Université Rennes 2

Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE)

Chaque lycée public disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur a l'obligation de conclure une convention avec un ou plusieurs Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP).

La convention actuelle, renouvelée à la rentrée 2015 et commune aux universités et aux lycées publics et privés sous contrat, a pour objet de faciliter les passerelles ou les poursuites d'études des étudiantes et étudiants de CPGE vers les formations universitaires. Son but est de créer un dispositif harmonisé au sein de l'académie de Rennes afin d'apporter aux étudiantes et étudiants de CPGE une aide et une sécurisation dans la construction de leurs parcours, ainsi qu'une égalité de traitement dans la validation de leurs études.

L'université Rennes 2 a signé une convention de partenariat avec 10 lycées de l'académie de Rennes et 2 lycées hors académie :

- le lycée La Pérouse-Kerichen de Brest
- le lycée Vauban de Brest
- le lycée Jean-François Millet de Cherbourg-Octeville (**uniquement** pour le cursus Humanités parcours Culture Classique et Modernité Européenne, et le cursus Art du spectacle parcours Cinéma)
- le lycée Dupuy-de-Lôme de Lorient
- le lycée Cornouaille de Quimper
- le lycée Chateaubriand de Rennes
- le lycée de La Salle de Rennes
- le lycée Saint-Vincent de Providence de Rennes
- le lycée Renan de Saint-Brieuc
- le lycée Rabelais de Saint-Brieuc
- le lycée Fustel de Coulanges de Strasbourg (**uniquement** pour le cursus Histoire)
- le lycée Saint-François-Xavier de Vannes**.**

Les étudiantes et étudiants de CPGE de ces 12 établissements souhaitant poursuivre leurs études à l'université de Rennes 2 doivent faire valider les parcours et les crédits obtenus dans leur lycée par une commission mixte lycée/université Rennes 2 qui se réunit en fin d'année universitaire.

Les élèves de CPGE inscrits dans un établissement non conventionné avec l'Université Rennes 2 et qui souhaitent s'inscrire en licence 2e ou 3e année doivent suivre la procédure de candidature eCandidat.

Procédure d'inscription parallèle à l'Université Rennes 2

Désormais, toutes les étudiantes et étudiants inscrits dans une CPGE prennent obligatoirement une inscription administrative dans une formation proposée par l'une des universités ayant conclu une convention avec leur lycée.

Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription.

Vous êtes néo-bachelière ou néo-bachelier et inscrit en première année de CPGE, la procédure d'inscription à l'université Rennes 2 se déroule sur deux périodes :

- connexion sur le serveur OPI CPGE
- pré-inscription sur le **formulaire en ligne en bas de cette page** sur lequel vous mentionnerez votre/vos choix de filière à Rennes 2
- Acquittement de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et Campus) sur le site etudiant.gouv.fr
- inscription administrative sur le site https://primoweb.univ-rennes2.fr/ident1.jsf

Vous êtes inscrite ou inscrit en deuxième ou troisième année de CPGE, la procédure d'inscription se déroule comme suit :

- Acquittement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et Campus) sur le site etudiant.gouv.fr
- inscription administrative sur le site Apoweb si vous étiez inscrite ou inscrit à l'université Rennes 2 durant l'année universitaire 2025/2026
- demande d'un dossier d'inscription "papier" auprès de salome.barrau [at] univ-rennes2.fr (salome[dot]barrau[at]univ-rennes2[dot]fr) si vous n'avez jamais été inscrite ou inscrit à l'université Rennes 2 auparavant

×

Message d'état

Le formulaire de préinscription pour les CPGE est à présent fermé.

Contact
Salomé Barrau

Direction des Études et de la Vie Universitaire

0299141182
salome.barrau@univ-rennes2.fr
Fichiers associés
Procédure d'inscription 2026/2027 des élèves néo-bacheliers de 1re année de CPGEPublié le 3 septembre 2026
Procédure d'inscription 2026/2027 des élèves des CPGE déjà inscrits à l'Université Rennes 2 durant l'année 2025/2026Publié le 3 septembre 2026